

Distr. générale
27 décembre 2021
Français
Original : anglais
Anglais, français et espagnol
seulement

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2022

8-11 février 2022

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

Mise à jour de l'approche stratégique du financement alternatif/innovant

Résumé

L'UNICEF a le plaisir de présenter au Conseil d'administration une mise à jour de son approche stratégique du financement innovant, y compris les investissements prévus et les objectifs de mobilisation de ressources, conformément à la demande du Conseil d'administration dans sa décision 2021/20.

* [E/ICEF/2022/1](#).

I. Aperçu général

1. Davantage de ressources financières sont nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et les effets y afférents pour les enfants. Alors que tout laisse à penser que l'aide publique pour le développement stagnera, la capacité de mobiliser des sources de financement non traditionnelles supplémentaires, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, sera essentielle à la réalisation des ODD.
2. Les expériences passées et les tendances émergentes ont démontré que le fait de compter uniquement sur des subventions volontaires traditionnelles – pour mettre en œuvre des efforts de développement aussi ambitieux que les ODD – présentait des contraintes financières importantes. L'UNICEF explore donc des mécanismes de financement alternatif/innovant afin d'élargir ses sources de fonds et de financement, dans le respect des critères de supervision du Conseil d'administration.
3. Ce document présente au Conseil d'administration une mise à jour de l'approche stratégique du financement alternatif/innovant, y compris les investissements prévus et les objectifs de mobilisation de ressources.

II. Introduction

4. En 2021, le fossé observé en matière de financement entre ce qui est nécessaire et ce qui est disponible pour réaliser les ODD dans les pays à revenu faible et intermédiaire d'ici à 2030 équivaut à près de 2,5 billions de dollars par an, selon les estimations¹. Les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ne feront qu'exacerber ce fossé. Il n'a jamais été aussi important de protéger et de renforcer les ressources existantes, tout en trouvant de nouvelles sources de financement afin de consolider les progrès, de se remettre des pertes dues à la pandémie de COVID-19 et à la récession économique mondiale et de concrétiser les efforts prévus pour réaliser les ODD.
5. De nouvelles sources sont disponibles pour réduire le fossé. À l'échelle macroéconomique de la finance mondiale, les lacunes annuelles estimées du financement des ODD sont relativement faibles : elles équivalent à seulement 1 % du total des actifs financiers mondiaux (actuellement estimés à plus de 378,9 billions de dollars)². Cependant, ces actifs financiers ne sont pas mobilisés au service du développement durable ou pour répondre aux besoins des enfants.
6. L'UNICEF incarne la vision et l'aspiration d'un monde où les financements publics et privés du développement opèrent de concert pour permettre de débloquer davantage de fonds et de financements à destination de zones et d'activités ciblées, garants d'une accélération radicale des résultats et d'un impact tangible en faveur des enfants.
7. Cela implique a) de mettre à profit et renforcer l'impact du financement public, principale source de financement des services destinés aux enfants ; b) de créer de nouveaux partenariats et des solutions de financement complémentaires créatives, y compris les marchés de capitaux et l'intégration de stratégies environnementales,

¹ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2021: A New Way to Invest for People and Planet (Perspectives mondiales du financement du développement durable 2021 : une nouvelle façon d'investir pour transformer notre monde)*, chapitre 3, « The next frontier to financing sustainable development ». Éditions de l'OCDE, Paris, 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd-ilibrary.org/sites/095705eb-en/index.html?itemId=/content/component/095705eb-en.

² Ibid.

sociales et de gouvernance ; et c) d'articuler dans un même élan les fonds et les financements publics et privés pour obtenir des résultats sociaux.

8. L'objectif est de mobiliser des investissements supplémentaires substantiels en faveur des domaines prioritaires pour les enfants. Une partie de ces investissements transitera par l'UNICEF, et une part plus importante encore proviendra de diverses sources publiques et privées pour financer l'obtention de résultats de développement au service des enfants.

III. Des investissements qui se renforcent mutuellement

9. Les sources de financement destinées à la réalisation des ODD proviendront principalement de deux canaux : le financement public et les capitaux privés, nationaux et internationaux. Alors que l'économie mondiale est soumise à de plus en plus de contraintes, les sources traditionnelles d'aide au développement et humanitaire vont continuer à évoluer, que ce soit en termes de volume ou de portée. La capacité continue de l'UNICEF à plaider pour des montants minimums d'aide publique au développement et à mobiliser des sources supplémentaires de financement public, ainsi qu'à exploiter les ressources du secteur privé, sera essentielle pour réaliser les ODD en faveur des enfants.

10. Le financement public assure la base du financement du développement et est étroitement lié aux priorités programmatiques clés. Le financement alternatif/innovant est un outil complémentaire essentiel au financement public. L'UNICEF doit déployer des financements alternatifs/innovants en parallèle, et en complément, des instruments de financement du développement existants.

11. En mettant en œuvre un financement alternatif/innovant, l'UNICEF peut faciliter l'adéquation des capitaux privés, nationaux et internationaux, avec les besoins des enfants et la réalisation des ODD. Le financement alternatif/innovant génère des moyens modulables et efficaces de concentrer les ressources publiques et privées sur le soutien des objectifs de développement. C'est également un élément clé des partenariats entre les secteurs public et privé, à même d'accélérer les résultats en faveur des enfants et la réalisation des ODD.

12. Le financement innovant implique le recours à divers mécanismes axés sur les solutions afin d'accroître l'efficacité des flux financiers visant à relever les défis mondiaux. Il peut faire appel à un large éventail de mécanismes atypiques, notamment des instruments de financement, dans le but d'obtenir des fonds et des financements supplémentaires. Les dispositifs de financement alternatif/innovant ne sont pas tous des instruments de créance.

13. La stratégie de l'UNICEF consiste à privilégier des investissements qui se renforcent mutuellement dans le domaine des finances publiques en faveur des enfants (PF4C) et du financement alternatif/innovant en faveur des enfants (IF4C³). Mobilisés conjointement, ils peuvent mobiliser des sources de financement et de fonds pour le développement durable.

IV. Le financement alternatif/innovant en faveur des enfants à l'UNICEF

14. Au sein de l'UNICEF, le financement alternatif/innovant en faveur des enfants désigne les approches et mécanismes de financement qui : a) mobilisent des ressources supplémentaires pour les enfants au moyen de nouveaux instruments

³ L'acronyme IF4C fait référence à la variété d'approches et de mécanismes qui constituent le financement alternatif/innovant en faveur des enfants.

financiers ou utilisent les instruments existants de manière novatrice ; b) exploitent les ressources de manière plus efficace et efficiente dans l'intérêt des enfants ; et/ou c) orientent davantage les ressources vers les résultats afin d'accélérer l'application de solutions programmatiques et opérationnelles en faveur des enfants.

15. L'UNICEF élabore actuellement la vision et la stratégie mondiale sous-tendant sa politique de financement innovant en faveur des enfants (IF4C), au service d'une vision clairement définie, d'objectifs concrets et d'un plan complet pour l'adoption de méthodes plus innovantes en vue d'exploiter un large éventail de capitaux, notamment par le biais des comités nationaux pour l'UNICEF.

16. La stratégie vise à soutenir des approches innovantes qui créent des synergies entre les financements publics et privés afin de multiplier les ressources destinées aux domaines d'activité susceptibles d'avoir un impact positif majeur sur les enfants. Plus précisément, elle entend poursuivre les objectifs suivants :

a) Axer une plus grande part des capitaux sur les ODD en faveur des enfants. Cela comprend de nouvelles normes mondiales centrées sur les enfants (par exemple, les obligations pour l'enfance en cours d'élaboration en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD]) mais aussi des travaux menés avec les partenaires visant à intégrer les besoins des enfants dans les normes financières mondiales actuelles (par exemple, les normes d'impact des ODD soutenues par le PNUD).

b) Amplifier l'impact en faveur des enfants en utilisant des instruments financiers alternatifs/innovants pilotés par l'UNICEF, en élargissant les initiatives de financement actuelles de l'UNICEF et des comités nationaux (par exemple, l'instrument de la Banque mondiale et le Bridge Fund), et en s'appuyant sur les expériences actuelles, tout en les appliquant à de nouveaux contextes et à plus grande échelle.

c) Accélérer l'octroi de capitaux supplémentaires en faveur des enfants grâce à de nouveaux produits d'investissement à impact élevé, en élargissant les partenariats avec les secteurs public et privé pour créer de nouvelles opportunités d'investissement significatives axées sur les enfants, qui soutiennent les ODD et qui visent un impact positif, à la fois direct et indirect, sur les enfants.

d) Accéder aux marchés mondiaux de l'assurance et du financement des risques pour protéger les plus vulnérables, en testant de nouveaux instruments de financement des risques axés sur les enfants (par exemple, l'assurance des risques paramétriques) et de nouveaux produits d'assurance innovants (par exemple, l'assurance santé mobile) pour protéger les groupes d'enfants et de jeunes les plus vulnérables ainsi que leurs familles des impacts négatifs causés par des événements inattendus, notamment les catastrophes et les aléas naturels.

e) Mettre en place de nouvelles solutions innovantes qui apportent une valeur ajoutée en faveur des enfants au cours des quatre prochaines années. Cela inclut l'utilisation de technologies de pointe afin de mettre à profit de nouveaux canaux de ressources pour les enfants (par exemple, les dons en crypto-monnaie et les opportunités de collecte de fonds transactionnelles).

17. Le déploiement stratégique du financement alternatif/innovant pourrait aider à mobiliser des ressources supplémentaires pour les programmes de l'UNICEF et à explorer de nouvelles sources de capitaux prévisibles à grande échelle en concevant des instruments financiers en collaboration avec divers partenaires.

18. Déployé à grande échelle, le financement alternatif/innovant pourrait également générer d'autres avantages substantiels, notamment augmenter la durabilité et l'impact des ressources existantes en fluidifiant les flux financiers, renforcer

l'efficacité en termes d'opérations, de durabilité et d'impact environnemental, et améliorer la visibilité ainsi que l'attractivité mondiales auprès de publics résolument nouveaux. Ce changement majeur est conforme à l'approche adoptée par le plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025, qui privilégie le financement de réalisations en faveur des enfants au-delà des produits spécifiques générés par les programmes de l'UNICEF.

19. La nouvelle stratégie mondiale de financement alternatif/innovant a pour objectif de réunir 20 milliards de dollars d'investissements environnementaux, sociaux et de gouvernance au profit de priorités axées sur les enfants sur la période du plan stratégique de l'UNICEF (2022-2025). Cela inclut la levée de 3 milliards de dollars d'investissements supplémentaires dans des solutions de financement alternatif/innovant en faveur des enfants, à l'initiative de l'UNICEF, au cours des quatre prochaines années. De ce montant total, environ 500 millions de dollars transiteront par l'UNICEF.

V. Déploiement du financement alternatif/innovant en faveur des enfants

20. L'utilisation d'instruments financiers est un pilier central de la future stratégie mondiale de financement alternatif/innovant en faveur des enfants. À la suite de la mise en place de l'instrument financier de la Banque mondiale à titre expérimental, l'UNICEF a envisagé plusieurs pistes de financement. Cependant, l'UNICEF n'est pas en mesure de saisir ces opportunités sans s'enquérir au préalable de l'avis du Bureau des affaires juridiques selon lequel, afin de s'engager dans d'autres transactions apparentées à l'instrument de la Banque mondiale, l'organisation devrait dans un premier temps solliciter l'approbation de l'Assemblée générale ; et si celle-ci venait à autoriser de telles transactions à titre permanent, l'UNICEF devrait alors modifier son Règlement financier et ses Réglementations de gestion financière en conséquence pour faciliter de telles transactions.

21. En externe, l'UNICEF prend les mesures nécessaires auprès de l'Assemblée générale pour habilitier le Conseil d'administration à approuver l'utilisation de divers instruments de financement destinés à la collecte de fonds et à d'autres opérations essentielles de l'UNICEF de manière continue. Cela se déroulera conformément aux critères de gestion des risques en vigueur et comprendra la modification des Réglementations financières et des règles de gestion financière de l'UNICEF. L'UNICEF informera le Conseil d'administration de l'évolution des processus et des délais liés à ces efforts, et sollicitera également le soutien des membres du Conseil d'administration à cet égard.

22. Parallèlement, afin d'intensifier le recours au financement alternatif/innovant de façon probante pour le prochain cycle du Plan stratégique, il est nécessaire de mettre en place une gouvernance interne et un cadre opérationnel flexibles et rationalisés au sein de l'UNICEF. Cela facilitera la collaboration inter-organisationnelle, le respect des cadres réglementaires et la gestion globale des risques pour toutes les initiatives liées au financement alternatif/innovant en faveur des enfants.

23. La coordination des activités de financement alternatif/innovant en faveur des enfants est un travail d'équipe, lequel est piloté par la Directrice générale adjointe pour les partenariats, en étroite collaboration avec le Directeur exécutif adjoint pour l'innovation. La Directrice générale adjointe à la gestion et le Directeur général adjoint pour les programmes seront également mobilisés. Un facilitateur principal travaille de concert avec les divisions clés et les directeurs régionaux, les équipes techniques et les comités nationaux afin de finaliser et de déployer un plan opérationnel à l'échelle de l'organisation, aligné sur la nouvelle stratégie mondiale.

24. Élément clé de cette approche renforcée, un centre de financement innovant est en cours de création au sein du Bureau de l'innovation en Finlande, avec le soutien financier du Gouvernement finlandais. Ce centre soutiendra les objectifs de la nouvelle stratégie mondiale. Il servira d'incubateur pour de nouvelles conceptions alternatives de biens sociaux. Il constituera également un environnement propice à l'élaboration de normes, d'une méthodologie pour le recensement des initiatives en cours et de critères de rapport d'impact en collaboration avec des experts du secteur.

VI. Exemples de collaborations relatives au financement alternatif/innovant en faveur des enfants

25. En 2021, comme indiqué précédemment, l'UNICEF et la Banque mondiale ont émis une obligation. Il s'agit du premier accord de flux de trésorerie en son genre, pour un montant total de 100 millions de dollars via les marchés de capitaux, dont 50 millions de dollars ont été immédiatement mis à disposition pour soutenir les programmes de l'UNICEF en accélérant les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé sur les marchés émergents. Cette collaboration permettra de tirer des enseignements clés pour les initiatives futures (voir « Exposé sur l'instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé », UNICEF/2022/EB/6).

26. Les donateurs souverains, les partenaires du secteur privé et les comités nationaux ont contribué à l'Initiative pour l'indépendance en matière de vaccins, le principal outil de l'UNICEF permettant d'accélérer la mise à disposition des fournitures essentielles, dont les vaccins et autres produits non liés à la vaccination, par le biais d'interventions de préfinancement et de contrats spéciaux. Pour la seule année 2020, l'Initiative pour l'indépendance en matière de vaccins a facilité l'offre accélérée de produits essentiels pour un montant total de 308 millions de dollars. En 2021, cette initiative a continué d'être un outil de financement innovant essentiel dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19, moyennant un octroi de 576,1 millions de dollars (au 30 novembre 2021). Il importe de noter que l'Initiative aide les pays à mobiliser des ressources nationales. Le capital de base de l'Initiative pour l'indépendance en matière de vaccins s'élève actuellement à 234,7 millions de dollars (au 30 novembre 2021).

27. Les comités nationaux sont un atout et une ressource majeurs pour les initiatives clés de financement alternatif/innovant en faveur des enfants. Parmi leurs initiatives dans ce domaine, citons le Bridge Fund, géré par une organisation subsidiaire du Fonds des États-Unis pour l'UNICEF, qui lève des capitaux sur les marchés d'investissement d'impact pour écourter les délais constatés entre le moment où un bailleur de fonds s'engage auprès de l'UNICEF à apporter son soutien et celui où les fonds sont effectivement reçus. Depuis 2012, ce Fonds a fait transiter plus de 450 millions de dollars de transactions pour accélérer les programmes de l'UNICEF et la livraison de matériel de santé. Alimenté par 28 bailleurs de fonds issus du secteur privé, le capital de base du Bridge Fund s'élève actuellement à plus de 83 millions de dollars.

28. L'UNICEF a récemment lancé le Nutrition Match Fund (7,4 millions de dollars), qui permet de mettre en relation les donateurs et les pays qui achètent des produits nutritionnels en mobilisant leurs propres ressources au niveau national. Ce fonds a pour objectif d'inciter les pays à privilégier la réduction de l'émaciation chez les enfants et à mobiliser des ressources nationales pour l'approvisionnement en produits nutritionnels, un secteur de produits de base largement tributaire du financement des donateurs. Ce Fonds est actuellement en phase pilote, et quatre pays y ont adhéré à ce jour. Une mobilisation des ressources est en cours pour étendre celles du Fonds et ainsi l'aider à s'aligner sur l'intérêt croissant des pays.

29. L'UNICEF et le PNUD mettent en place une initiative financière mondiale conjointe qui vient appuyer la réalisation des ODD. Cette initiative met à profit les compétences du PNUD en matière de financement alternatif/innovant et l'expérience de l'UNICEF en matière de financement et de budgétisation des activités en favorisant les secteurs sociaux, l'engagement du secteur privé et l'innovation. Elle vient compléter la collaboration que ces deux agences entretiennent avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales. Cette initiative se concentre sur la gestion du financement public, le soutien aux cadres intégrés de financement nationaux, l'engagement du secteur privé et le financement alternatif/innovant.
